



Le nouveau conseil municipal, une installation inédite !

Et aussi :



**LA CRISE
SANITAIRE**
à Gillonnay



LE BUDGET
de la commune
pour 2020



L'ÉTAT CIVIL
de janvier 2019
à juin 2020



**COMITÉ
SOCIAL**
et Solidarités



Infos pratiques

SECRETARIAT DE MAIRIE

Place de la Mairie 38260 Gillonnay
☎ 04 74 20 53 44
✉ mairie@gillonnay.fr

Pour vos démarches administratives (déclarations d'état civil, documents d'urbanisme...) le secrétariat est ouvert au public :

- lundi : 10h - 12h
- mardi : 10h - 12h et 16h - 18h30
- mercredi : 13h30 - 16h30
- jeudi : 10h - 12h
- vendredi : 10h - 12h et 15h - 18h.

i *Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.*

HORAIRES D'ÉTÉ

Le secrétariat de mairie sera fermé le lundi 13 et le vendredi 17 juillet.

Du 30 juillet au 19 août, il sera ouvert :

- le lundi de 9h à 12h00
- le mercredi de 13h30 à 16h30
- le vendredi de 9h00 à 12h00

NUMÉROS UTILES

École04 74 20 24 27
 Services périscolaires . . .04 74 20 31 03
 Bibliothèque.....04 74 20 52 23
 Bièvre Isère Communauté.04 76 93 51 46
 Service des eaux.....04 74 20 86 73
 SAMU15
 Gendarmerie.....17
 Pompiers18

DÉCHETS MÉNAGERS ET RECYCLAGE



Collecte des **ordures ménagères**
Elle a lieu le jeudi matin à partir de 3h00. Si le jeudi est férié, la collecte est en général reportée au lendemain.



Emplacements des **conteneurs de tri sélectif** :

- place de la vogue
- près des HLM, rue de Battines

Pour les vêtements et chaussures :

- place de la vogue



DÉCHÈTERIES

Déchèterie des Charpillates à La Côte Saint-André

- lundi : de 14h - 18h (*17h en hiver*).
 - du mardi au samedi : de 9h à 12h et de 14h à 18h (*17h en hiver*).
- ☎ 04 74 20 33 03

Déchèterie du Liers à Nantoin

- Lundi : de 9h à 12h
 - Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h
 - Vendredi : de 14h à 17h
 - Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- ☎ 04 74 54 13 73

Déchèterie de St-Étienne de St-Geoirs

- Lundi : de 14h à 18h (*17h en hiver*).
 - Mercredi à samedi : de 9h à 12h et de 14h à 18h (*17h en hiver*).
- ☎ 04 76 93 44 16



FEUX DE DÉCHETS VERTS

Le brûlage de tous les déchets verts ou autres, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur, ainsi que les feux sont strictement interdits, en application des dispositions du Code de l'Environnement et du Règlement Sanitaire Départemental.
Arrêté préfectoral du 18/11/2013.



VIGILANCE SÉCHERESSE

La sécheresse menace déjà le territoire. La recharge hivernale et printanière s'est montrée trop faible et, malgré les pluies de début juin, le niveau des eaux souterraines et superficielles apparaît bas. Aucune mesure de restriction n'est encore imposée, mais tous les usagers sont invités à l'économie d'eau.

Des gestes simples peuvent permettre de réduire la consommation d'eau et retarder d'éventuelles mesures de restrictions :

- Éviter de laver les véhicules.
- Modérer l'arrosage des espaces verts publics et privés et des jardins d'agrément.
- Gérer au plus juste l'irrigation des cultures...

Il est du devoir de chacun, par ses gestes quotidiens ou ses pratiques professionnelles, de contribuer à préserver les ressources en eau et mieux anticiper l'avenir.



TOUS LES VENDREDIS DE 16H À 18H30 PLACE DE LA VOGUE

Vous pouvez trouver des produits du terroir et encourager nos producteurs et commerçants locaux :

- Pains bio de Guillaume Dubourg, La Boulangerie Itinérante.
- Fruits et légumes, produits locaux, préparations culinaires... chez l'Épicerie de Maude.
- Créations textiles zéro-déchet d'Audrey Bruchet, « Les Bricol' d'la Tortue » ...

Cet été, Guillaume Dubourg sera remplacé par Julia et Pascal et leur pain bio au levain, à la main et au feu de bois, qui seront présents les vendredis 17, 24 et 31 juillet, puis les 7, 21 et 28 août !

PAIN À RÉSERVER AU 06 24 81 26 91

La commission Vie locale, Associative et Économique travaille au développement du marché pour vous proposer, à la rentrée, plus de producteurs et de commerçants...





Gillonnoises, gillonnois,

Le 15 mars 2020 vous avez décidé d'accorder majoritairement votre confiance à la liste « Ensemble construisons la commune de demain ». Le 21 mars le nouveau conseil municipal devait élire son maire. Mais la France est entrée dans une période de confinement sanitaire inédite au lendemain du 1^{er} tour. L'État a décidé de repousser la mise en place des conseils municipaux et de maintenir les maires en place pour gérer cette crise sans précédent. Finalement, c'est seulement le 25 mai que la nouvelle équipe municipale se réunissait pour élire maire et adjoints dans un contexte encore très particulier : à huis clos, masqués et en respectant la distanciation sociale.

Ce confinement a été pour chacune et chacun d'entre nous une expérience inédite. Nous avons redécouvert le bonheur de vivre à la campagne mais aussi le besoin de services de proximité lorsque les déplacements deviennent compliqués. Cette période a vu aussi surgir beaucoup d'élans de solidarité, la fabrication des masques grand public en est un exemple. Aujourd'hui l'épidémie semble s'éloigner mais la vigilance doit rester présente dans notre manière de vivre avec ces gestes barrières qui vont probablement perdurer.

Dès l'annonce de la sortie du confinement, notre école a pu à nouveau accueillir une trentaine d'élèves. Le règlement sanitaire ne nous permettait pas d'accueillir en même temps plus d'une dizaine d'élèves par classe. L'école à la maison, une expérience inédite encore, mais qui, grâce à l'investissement des enseignants et l'implication des parents, a fait qu'aucun enfant de Gillonnay n'a décroché scolairement à cause de cette crise.

Sur le plan associatif, espérons que les activités pourront reprendre en septembre, car aujourd'hui nous ne pouvons toujours pas mettre à disposition nos salles municipales.

Sur le plan communal, la nouvelle équipe est en place, les commissions installées depuis le 11 juin ont commencé à travailler, le budget vient d'être voté.

Concernant l'intercommunalité, l'exécutif est en place depuis le 10 juillet ; reste à caler notre participation dans les différentes commissions.

Ce premier bulletin municipal vous présente l'équipe et son organisation. Souhaitant plus vous associer aux décisions, nous reviendrons vers vous à l'automne pour vous présenter comment nous envisageons de faire vivre cette démocratie participative.

Avant de conclure je voudrais exprimer toute ma reconnaissance à Jean-Louis DIDIER, notre ancien maire, pour toutes ces années passées à œuvrer pour notre bien commun. Dans son sillage, j'essaierai au maximum d'être à l'écoute de chacune et chacun d'entre vous. Comme je l'ai dit devant mes collègues élus lors de notre premier conseil municipal, nous devons faire preuve d'humilité dans notre mission. Comme d'autres l'ont fait avant nous et d'autres continueront après nous, nous tenterons d'apporter quelques pierres à la construction de notre village.

Très bon été à toutes et tous.

Jean-Paul Jullien-Vieroz,
Maire

BULLETIN MUNICIPAL de la Commune de Gillonnay

Directeur de publication
Jean-Paul Jullien-Vieroz, maire.

Conception, rédaction et mise en page
Mathias Allély, Commission Communication,
Gwenaëlle Bellier.

Photos
Marie-Françoise Rattier, Jean-Louis Didier,
Mathias Allély, Au long de la D73 (Pacom,
Madeleine Morigault, Carole L'Hopital),
Jean-Paul Jullien-Vieroz.

Comité de lecture
Commission Communication, Emmanuelle
Pinto.

Couverture
Le nouveau conseil municipal.

Impression
Imprimerie Rochat, St Étienne de St-Geoirs.

juillet
2020

Dans ce numéro :

Infos pratiques	p. 2	La crise sanitaire à Gillonnay . p. 9
Éditorial, sommaire	p. 3	À l'école p.9
La vie municipale	p.4 à 6	Comité social et solidarités . p. 10
Le budget	p. 7	Travaux. p. 10
État civil	p. 8	Culture p. 11
Communication.	p. 8	La charte de l'élu local p.12



La vie municipale



ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 15 MARS 2020

C'est dans un contexte inédit que s'est tenu le premier tour des élections municipales : épidémie, consignes sanitaires, mesures de distanciation...

Le taux de participation à Gillonnay a néanmoins été supérieur à la moyenne nationale (44,66 %) et départementale (43,13 %).

Résultats :	Voix	Inscrits	Votants
Électeurs inscrits :	817		
Votants :	494	60,47 %	
Bulletins blancs :	10	1,22 %	2,02 %
Bulletins nuls :	18	2,20 %	3,64 %
Exprimés :	466	57,04 %	94,33 %

La liste « Ensemble construisons la commune de demain », conduite par Jean-Paul Jullien-Vieroz, a obtenu 254 voix (54,50 %) soit 12 sièges au conseil municipal et un siège au conseil communautaire. La liste « Avec vous : vivons et agissons pour un village citoyen », conduite par Fernand Rabatel, a obtenu 212 voix (45,49 %) soit 3 sièges au conseil municipal.

L'ensemble des sièges a été attribué dès le premier tour.

Fernand Rabatel a présenté le 16 mars sa démission pour ce nouveau mandat. Selon l'article L270 du code électoral, la candidate « venant sur sa liste immédiatement après le dernier élu », Béatrice Rabatel, a été appelée à le remplacer au conseil municipal.

L'ÉQUIPE MUNICIPALE 2020-2026

Le Maire et les Adjointes



Jean-Paul JULLIEN-VIEROZ
Maire

Responsable des commissions :

- Administration et Finances.
- Aménagement, Urbanisme et Environnement
- Appels d'offres

Membre de toutes les commissions.

Représentant de la commune au conseil Communautaire.

Délégué en charge des relations avec Territoire Énergie 38.



Alexandre GROLLEAU
1^{er} adjoint

Responsable des commissions :

- Démocratie participative et Communication
- Vie locale, Associative et Économique
- Environnement

Membre des commissions :

- Administration et Finances
- Vie scolaire, Périscolaire et Jeunesse
- Appels d'offres

Référent Ambroisie.



Véronique BILLAMBOZ
2^{ème} adjointe

Responsable des commissions :

- Vie scolaire, Périscolaire et Jeunesse
- Culture et Patrimoine

Membre des commissions :

- Démocratie participative et Communication
- Commission sociale

Déléguée du Maire au Conseil d'École.



Hervé GIROUD
3^{ème} adjoint

Responsable de la commission :

- Infrastructures, Travaux et Sécurité

Membre des commissions :

- Aménagement, Urbanisme et Environnement
- Appels d'offres

Délégué en charge des relations avec le Syndicat Hydraulique (SIRRA).

Les Conseillers municipaux délégués



Mathias ALLÉLY
Conseiller municipal délégué auprès du 1^{er} adjoint, en charge de la Communication.

Membre des commissions :

- Démocratie participative et Communication
- Vie locale, Associative et Économique
- Culture et Patrimoine
- Aménagement, Urbanisme et Environnement



Gwenaëlle BELLIER
Conseillère municipale déléguée auprès de la 2^{ème} adjointe, en charge de la Commission Sociale.

Membre des commissions :

- Administration et Finances
- Vie locale, Associative et Économique
- Vie scolaire, Périscolaire et Jeunesse
- Culture et Patrimoine



Frédéric PELLET
Conseiller municipal délégué auprès du 3^{ème} adjoint, en charge de la Voirie.

Membre des commissions :

- Vie locale, Associative et Économique
- Aménagement, Urbanisme et Environnement
- Infrastructures, Travaux et Sécurité

Délégué Sécurité Routière.



LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni pour la première fois, à huis-clos, seulement le 25 mai 2020, le conseil municipal a procédé à l'élection du nouveau maire de la commune.

Jean-Paul Jullien-Vieroz, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire, et a proposé la création de 3 postes d'adjoints. Le conseil municipal a validé cette proposition par 14 voix pour et une abstention, puis a procédé à l'élection des adjoints.

Enfin, Jean-Paul Jullien-Vieroz a donné lecture de la charte de l'élu local qui a été signée par chaque conseiller municipal (voir en dernière page).

L'ORGANISATION DES COMMISSIONS

Le conseil municipal, réuni à nouveau le 11 juin 2020, a procédé à l'élection des délégués auprès des organismes extérieurs et à la mise en place des 9 nouvelles commissions municipales :

- Administration et Finances
- Démocratie Participative et Communication
- Vie Locale Associative et Economique
- Vie Scolaire Périscolaire et Jeunesse
- Culture et Patrimoine
- Aménagement Urbanisme et Environnement
- Infrastructures Travaux et Sécurité
- Commission sociale
- Commission Appels d'Offres.

Les Conseillers municipaux



Aurélie CHORIER
Conseillère municipale.

Membre des commissions :
- Aménagement, Urbanisme et Environnement
- Infrastructures, Travaux et Sécurité
Déléguée en charge des Listes Électorales.



Édouard DRESSAYRE
Conseiller municipal.

Membre des commissions :
- Démocratie Participative et Communication
- Vie scolaire, Périscolaire et Jeunesse
- Culture et Patrimoine



Francine EHLER
Conseillère municipale.

Membre des commissions :
- Démocratie Participative et Communication
- Vie locale, Associative et Économique
- Vie scolaire, Périscolaire et Jeunesse
- Aménagement, Urbanisme et Environnement



Pascale GUILLET
Conseillère municipale.

Membre de la commission :
- Administration et Finances



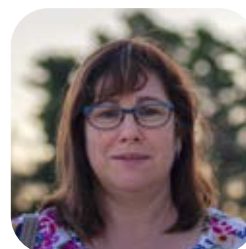
Mélanie LOPES
Conseillère municipale.

Membre des commissions :
- Culture et Patrimoine
- Vie scolaire, Périscolaire et Jeunesse
- Commission Sociale
Déléguée au Conseil d'École.
Correspondante Défense.



Corentin PHILIBERT
Conseiller municipal.

Membre de la commission :
- Infrastructures, Travaux et Sécurité



Béatrice RABATEL
Conseillère municipale.

Membre des commissions :
- Administration et Finances
- Vie locale, Associative et Économique
- Infrastructures, Travaux et Sécurité
- Commission Sociale
- Appels d'offres



Marie-Françoise RATTIER
Conseillère municipale.

Membre de la commission :
- Culture et Patrimoine



ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES
Elle aura lieu après la mise en place du nouveau conseil communautaire, prévue le 10 juillet 2020.



La vie municipale

LES EMPLOYÉ(E)S DES SERVICES MUNICIPAUX

Elles, ils, font vivre la commune et sont indispensables à tous au quotidien ; en facilitant nos démarches, accueillant le public, prenant soin de nos enfants, embellissant notre cadre de vie, en-

tretenant le patrimoine communal, accompagnant les élus dans leur mission...

Apprenez à les connaître et à respecter leur travail !

Service Administratif



Emmanuelle PINTO
Secrétaire de mairie

assistée de
Sylvie FELIX
*Assistante
administration/accueil*

Services Techniques



Olivier BERTHELOT
*Adjoint technique polyvalent
en charge des bâtiments*



Alexis BOLCATO
*Adjoint technique polyvalent
en charge des espaces verts*

Service Scolaire / Périscolaire



Caroline BOYER
*Directrice des
services périscolaires*



Élodie LECHERBONNIER
*Agent spécialisé
des écoles maternelles*



Marie-Pierre MENUET
*Aide maternelle, animatrice
des services périscolaires*



Cécile THOMASSIN
*Animatrice
des services périscolaires*

Service Culturel



Évelyne THONIEL
Bibliothécaire



Fatima CHARLES-PELLAT
*Adjointe technique,
entretien des bâtiments*



MICHÈLE WORMSER
*Animatrice
des services périscolaires*



FRANÇOISE BOUET
Agent de restauration



LE VOTE DU BUDGET

Préparé en commission et préalablement par l'équipe précédente, le budget primitif était adopté par le conseil municipal, le 9 juillet 2020, à l'unanimité des personnes présentes, sur les bases suivantes en dépenses et en recettes :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
BUDGET	609 700 €	432 003 €

Le taux de taxe d'habitation, qui ne concerne plus que 20 % des français, a été gelé en 2020 au taux de 2019. Après en avoir délibéré, le conseil votait à l'unanimité l'augmentation de 1% des taux d'imposition sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti, qui sont désormais les suivants :

- Taxe d'habitation : 10,46 % soit un produit de 132 947 €.
 - Taxe foncier bâti : 16,48 % soit un produit de 151 600 €.
 - Taxe foncier non bâti : 62,04 % soit un produit de 48 950 €.
- Le produit fiscal attendu est de 333 497 €.

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

	€	%	légende
Charges générales (fournitures, entretien des bâtiments et voirie, assurances...)	201 300	33,02	
Charges de personnel	254 600	41,76	
Autres charges (indemnités élus, subventions aux associations, participations intercommunales...)	57 600	9,45	
Charges financières (remboursement intérêts emprunts)	19 500	3,20	
Amortissements	1 000	0,16	
Dépenses imprévues	75 700	12,42	
TOTAL	609 700		



RECETTES

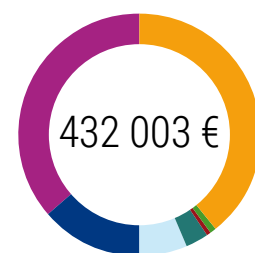
	€	%	légende
Produits des services (redevances occupation domaine public, recettes périscolaires...)	25 400	4,17	
Impôts et taxes (taxes foncières et d'habitation, péréquations fiscales...)	341 500	56,01	
Dotations et participations (État, Département, CAF...)	212 400	34,84	
Autres produits de gestion courante (location bâtiments, remboursements de charges...)	30 400	4,99	
TOTAL	609 700		



INVESTISSEMENT

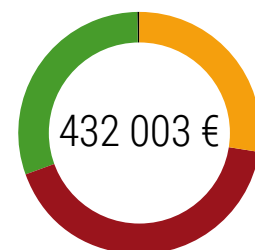
DÉPENSES

	€	%	légende
Reste à réaliser / 2019 (Aménagement place, Palenchère, Bâtiments Gyltiss, achat terrains...)	169 700	39,28	
Frais d'études (eaux pluviales)	3 500	0,81	
Acquisitions mobiliers, matériels (école, secrétariat, services techniques...)	3 000	0,69	
Travaux Réseaux éclairage public, enfouissement	13 400	3,10	
Bâtiments (Espace Gyltiss, mairie...)	26 700	6,18	
Dépenses imprévues	58 703	13,59	
Remboursement d'emprunts	157 000	36,34	
TOTAL	432 003		



RECETTES

	€	%	légende
Report excédent investissements 2019	119 186	27,59	
Fonds divers (fonds compensation TVA, taxes d'équipement, excédent fonctionn' 2019 capitalisé...)	181 817	42,09	
Subventions/participations	130 000	30,09	
Amortissements	1 000	0,23	
TOTAL	432 003		





État civil

2019

Naissances

Louise, fille de Thierry HEBERT et Céline MILLOT	le 27/02
Lya, Fille de Thomas GATELET et Catherine AFONSO	le 13/04
Agathe, fille de Guillaume NOËL-BARON et Marion QUEROL Y SANCHO	le 24/04
Ethan, fils de Guillaume FIEVRE et Emilie CHEVALLIER	le 07/06
Apolline, Fille de Stéphane JACQUIER et Charlene BASTION	le 31/07
Lise, fille de Olivier RUOL et Alexandra GUILLAUD	le 10/08
Gianni, fils de David ATLANI et Sabrina LADU	le 11/09
Giullio, fils de David ATLANI et Sabrina LADU	le 11/09
Julian, fils de Allan DEVISMES et Audrey VALENTIN	le 16/10

Mariages

BOUZON Julie et BORGIS Anthony	le 22/06
ALTENERER Audrey et CROBBERU Kévin	le 27/07

Décès

Aurély BALLAY née GENEVEY	le 27/01
Claudette VALENTIN Née ABEL	le 02/04
Henri KREITMANN	le 11/09

Décès de personnes natives de Gillonnay

Jean GLANDUT	le 02/01
Emma ROBIN	le 09/02
Henri VALENTIN	le 19/03
Antonine ROBIN	le 24/03
Josette LAURENCIN épouse RIBAN	le 08/09

1ER SEMESTRE 2020

Naissances

Mahé, fils de Christophe BOULLU-CHATAIGNIER et de Fanny EMMERY	le 02/03
Lyvia, Fille de Simon BOUET et de Alexia PIAT	le 26/03
Djina, fille de Alexis LOSO et de Aline DURAND	le 15/04

Décès

Rémi KERCKHOVE	le 02/01
Jean-Yves PERREAU	le 26/01
Bruno VALENTIN	le 23/03

Informations communiquées en accord avec les familles



Communication

www.gillonnay.fr

Vous y trouverez :

- les actualités et informations pratiques sur la vie du village.
- les compte-rendus des conseils municipaux.
- l'agenda des évènements.
- des renseignements sur les démarches administratives...



Vous pouvez y entreprendre en ligne les démarches de :

- demande d'actes d'état civil.
- préparation à la conclusion d'un Pacs.
- recensement citoyen obligatoire.
- déclaration de changement de coordonnées.
- déclaration d'ouverture de chantier...

Consciente que la version « mobile » du site n'est actuellement pas satisfaisante, la Commission Communication travaille à la mise en place d'une nouvelle solution plus adaptée.

En parallèle, pour répondre aux nouveaux besoins de communication, la commune lance sa page Facebook pour rendre l'information municipale plus directe et réactive, échanger directement avec les habitants et animer le territoire.



Afin d'offrir un panel de supports d'informations complet et adapté à toutes les générations et à tous les usages, la commune a décidé d'investir les réseaux sociaux, en complément de son site internet et de son bulletin municipal.

L'objectif est de créer un lien avec les habitants afin qu'ils puissent disposer d'informations utiles dans leur vie quotidienne ou dans des cas exceptionnels.



www.facebook.com/Gillonnay/



TRIBUNE DE L'OPPOSITION

L'article 83 de la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit que « dans les communes de 1000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale ».

Les trois conseillers municipaux élus sur la liste d'opposition souhaitent s'inscrire en tant que membres à part entière du conseil municipal, et ne veulent donc pas faire valoir leur droit à une tribune d'expression spécifique au sein du bulletin municipal ou des autres modes de communication de la commune.



44 BÉNÉVOLES ONT FABRIQUÉ DES MASQUES

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus, Bièvre Isère Communauté a lancé le 5 avril, en accord avec l'ensemble des maires du territoire, l'opération « Tous masqués en Bièvre Isère ».

La commune a donc recherché des bénévoles couturier(ère)s pour réaliser des masques selon le modèle validé par le CHU de Grenoble, puis leur a distribué les matières premières nécessaires (tissu coton, doublure molleton ou polyester) fournies par la Communauté de Communes. Les élus et des bénévoles se sont ensuite chargés du regroupement des masques confectionnés et de leur distribution aux habitants qui en avaient fait la demande.

La commune tient à remercier très chaleureusement les 43 bénévoles couturières ou chargées de la distribution, et le couturier, qui se sont investis dans cette opération de solidarité :

Odile Avallet, Christiane Ballay, Christine Barbier, Audrey Baron, Marie-Claude Bonnet, Marie-Aimée Bouchet-Bert, Régine Bouget, Évelyne Burion, Sandrine Chauvet, Marie Chenavas, Colette Damotte, Nicole Favre, Dominique Fils, Christelle Gandit, Anne-Gaëlle Gernot, Geneviève Ginet, Nicole Giraud, Marie-Josèphe Guttin, André Hervé, Irène Jallut,



Marie-Claire Jallut, Danielle Laugier, Chantal Lossi, Véronique Luc-Pupat, Huguette Manna, Catherine Merlot-Roc, Nathalie Modolo, Emilie Monnet, Yvette Mourgue, Chantal Noël-Baron, Marguerite Noël-Baron, Martine Normand, Danielle Pais, Isabelle Philibert, Julie Philibert, Julie Plesnik, Madeleine Rabatel, Josette Rabatel, Annie Revil, Joëlle Robin, Anne-Marie Rolland, Yolande Tripièr, Laurence Valentin, Christine Yoland.

À L'ÉCOLE

Le 16 mars 2020, la situation sanitaire du pays a conduit à la fermeture des écoles.

Durant le confinement, tous les élèves de Gillonnay ont été pris en charge en distanciel quel que soit leur niveau, de la toute petite section jusqu'au CM2. Les enseignantes ont communiqué le travail aux parents par mails, blogs de classes, drive, WhatsApp et quand cela était possible avec des classes virtuelles. Aucun élève n'a décroché à cause du confinement.

À partir du 11 mai, dans le cadre du déconfinement, il a été décidé de rouvrir progressivement les écoles dans le strict respect du protocole sanitaire dès lors en vigueur (gestes barrières, distanciation, capacité d'accueil limité, nettoyage et désinfection).

Les 23 élèves volontaires ont pu être accueillis, tous les matins, répartis en trois classes. Une garderie a été mise en place les après-midis. Ainsi, les maîtresses ont du temps pour s'occuper des élèves restés en distanciel. L'accueil périscolaire a rouvert sur les horaires habituels.





Le 2 juin, la deuxième étape du déconfinement a permis d'accueillir 40 élèves en ouvrant la quatrième classe.

Le 22 juin, l'école, toujours dans le respect du protocole sanitaire légèrement allégé, a pu accueillir à plein temps tous les élèves. La cantine a elle aussi pu rouvrir le 25 juin.

L'équipe enseignante, soutenue par la mairie, a ainsi permis d'assurer la continuité des apprentissages de nos enfants.

POUR STOPPER LA TRANSMISSION, PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

Grâce à l'engagement et la responsabilité de chacun, aussi bien pendant le confinement que dans le déconfinement, la crise sanitaire du COVID-19 qui touche la France depuis le mois de mars 2020 semble marquer le pas. La vigilance reste cependant nécessaire.

 gouvernement.fr/info-coronavirus
 0 800 130 000 (appel gratuit)



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique.



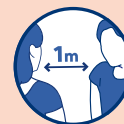
Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir.



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter.



Éviter de se toucher le visage.



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres.



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades.



En plus de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



Comité social et solidarités

DISSOLUTION DU CCAS ET CRÉATION DU COMITÉ SOCIAL ET SOLIDARITÉS

Depuis plus de 20 ans, sur la commune de Gillonnay existait un CCAS, Centre Communal d'Action Sociale. D'après la loi (Notre) de 2015, le CCAS n'est plus obligatoire pour les communes de moins de 1500 habitants : il peut être remplacé par une commission ou un comité social.

Au début de ce mandat, la question de maintenir ou non un CCAS s'est donc posée.

Après avoir rencontré plusieurs membres de l'ancien CCAS, discuté et réfléchi aux différentes possibilités, la décision a été prise de dissoudre le CCAS et de créer un « Comité Social et Solidarités ».

Ce comité est composé à part égale d'élus et non élus. Il a les mêmes missions que celles du CCAS, mais simplifie le travail administratif puisqu'il n'y a plus qu'un seul budget à suivre : le budget du comité étant intégré dans celui de la commune.

Il nous a paru important que des non-élus puissent participer à la vie de la commune et donner leur avis. C'est pourquoi, la composition du Comité a été pensée pour faire une place aux différentes personnes concernées par l'action sociale sur la commune. Tous les membres du comité sont tenus de garder la confidentialité des cas évoqués.

Les missions du Comité Social et Solidarités sont :

- Émettre un avis concernant l'attribution des logements H.L.M. existants sur la commune, selon des critères déterminés,
- Aider au cas par cas, des familles ou des personnes en difficulté, après constitution d'un dossier.
- Orienter, guider et accompagner les personnes vers les aides appropriées
- Organiser des temps forts comme le repas des aînés et la distribution de colis en fin d'année.

Gillonnay COMITÉ SOCIAL ET SOLIDARITÉS

COMPOSITION

5 MEMBRES ÉLUS

- Le maire : Jean-Paul Jullien-Vieroz
- Les 4 membres de la Commission Sociale : - Gwenaëlle Bellier,
- Véronique Billamboz,
- Mélanie Lopes,
- Béatrice Rabatel.

5 MEMBRES NON ÉLUS (en cours de désignation)

- 2 représentants de l'action sociale
- 1 représentant de l'Automne Ensoleillé
- 1 représentant des Assistantes Maternelles
- 1 représentant d'association travaillant sur le handicap



Travaux

PLACE DE LA MAIRIE

La deuxième tranche de travaux place de la mairie, qui devait s'achever fin mars, avait pris du retard en raison de la météo capricieuse de ce début d'année puis des mesures de confinement.

Les travaux ont finalement été achevés et validés début juin. Seule la fontaine, prévue initialement, mais qui n'a pas été commandée, resterait à réaliser.

Un espace de rencontre plus spacieux, un jeu de boules redessiné, la place de la bascule réaménagée avec un nouvel abri bus permettant d'accueillir d'avantage de monde, de nombreuses plantations, un point d'eau pour se désaltérer : des aménagements qui redonnent à notre centre-village un caractère plus convivial.

L'installation du mécanisme de la bascule, restauré, souhaite rappeler aux gillonnois qu'autrefois chaque commune disposait d'un poids public pour les transactions commerciales entre villageois.

PALENCHÈRE

Décidé par le conseil précédent, l'aménagement du quartier de Palenchère se termine avec le goudronnage de la portion de chemin reliant Palenchère au Chemin de Lemps. La fin des travaux est prévue mi-juillet.

La rue de Palenchère a été réaménagée, pour des raisons de sécurité, suite aux nouvelles constructions du lotissement « La Petite Bievre ». Elle est désormais en sens unique, dans le sens Nord-Sud.





LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Fermée le 14 mars en raison de la crise sanitaire, la bibliothèque a rouvert ses portes au public le samedi 16 mai en appliquant les consignes en vigueur. Depuis le début du mois de juillet, les mesures se sont assouplies et les lecteurs peuvent à nouveau consulter les ouvrages en rayon.

Située à proximité de l'école maternelle, la bibliothèque propose des permanences tout public et des accueils scolaires. Elle programme régulièrement des animations culturelles accessibles à tous. Elle est animée par une bibliothécaire professionnelle, Évelyne Thoniel, qui assure un service hebdomadaire de cinq heures le lundi après-midi et par une équipe d'une dizaine de bénévoles.

Conditions de prêt :

Adhésion annuelle : 10 € par foyer. Gratuité pour les adhérents de moins de 25 ans.

La carte donne accès à l'ensemble des médiathèques et bibliothèques du réseau de Bièvre-Isère et à son catalogue commun.

La bibliothèque est ouverte :

- lundi et mardi, de 16h30 à 18h00
- mercredi, de 15h00 à 17h00
- samedi, de 10h00 à 12h00

HORAIRES D'ÉTÉ

Du 15 juillet au 30 août, la bibliothèque sera ouverte uniquement le samedi matin, de 10h à 12h.

Infos et inscriptions :

Lors des permanences, au ☎ 04 74 20 52 33
ou ✉ bibliotheque@gillonnay.fr

Bièvreisère
communauté

fait son

CINÉMA

SÉANCE DE CINÉMA EN PLEIN AIR
DIMANCHE 26 JUILLET À 21H30
PLACE DE LA MAIRIE DE GILLONNAY
ENTRÉE GRATUITE



Venez avec vos plaids, coussins...
Séance annulée en cas de météo non favorable.



Mairie ☎ 04 74 20 38 51 ou 🌐 www.bievre-isere.com



AU LONG DE LA D73, CETTE ANNÉE EN MODE VIRTUEL

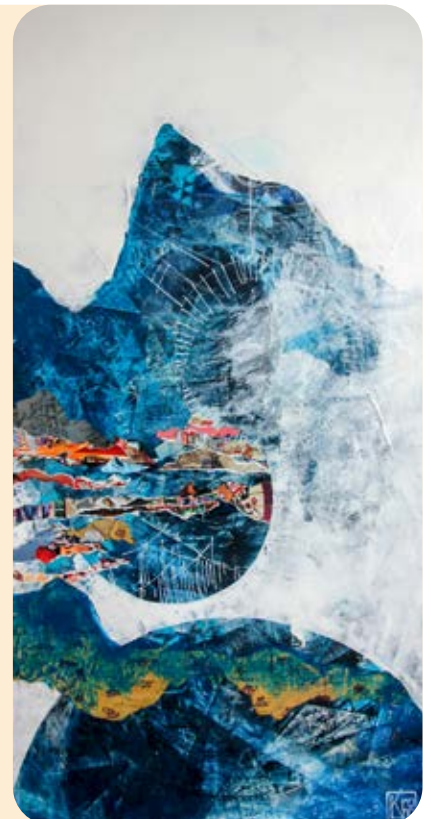
L'exposition annuelle de l'association « Au long de la D73 », qui devait se tenir début juin à l'Espace Gyltiss, a été annulée en raison des consignes sanitaires en vigueur.

Mais les artistes ont su profiter du confinement pour créer, avec des règles inédites : sans sortir de chez soi, en faisant avec ce qui était disponible...

L'association vous propose de découvrir leurs créations grâce à une **EXPOSITION VIRTUELLE**, sur son nouveau site internet !

« Notre invité d'honneur 2020, PACOM, expose virtuellement à nos côtés, en attendant de le retrouver avec nous pour la prochaine exposition à l'Espace Gyltiss ».

Pour « visiter » l'exposition : 🌐 aulongdelad73.wixsite.com/d-73/les-expos





La charte de l'élu local

Charte présentée lors du conseil municipal du 25 mai 2020, signée par chaque conseiller municipal.



MANDAT 2020-2026

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

Charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Le conseil municipal